

# Arrêté ministériel n° 2018-323 du 16 avril 2018 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	16 avril 2018
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 20 avril 2018</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématique</i>	Public - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/04-16-2018-323@2018.04.21>

## Notes

[1]

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011 portant création de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques et du Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, modifiée ;

### **Article 1er**

La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2017 s'élève à 38 300 personnes.

### **Article 2**

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

### Notes de la rédaction

1. <sup>^ [p.1]</sup> Pour l'année 2018 : Voir l'arrêté ministériel n° 2019-363 du 26 avril 2019. - NDLR.

### Liens

1. Journal de Monaco du 20 avril 2018  
<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8378>